

APELP

Procès-verbal de l'AG ordinaire 2022

Mercredi 05.10.2022 à 20h00 - Pavillon du LCP

1. Ouverture de l'AG, liste des présences et procès-verbal de la dernière AG

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il relève la présence du Recteur Francis Rossier, du Prorecteur Jean-Claude Bridel et du Proviseur Pierre Pannatier, invités. Leur présence est une marque de confiance qui honore l'APELP. Parmi les membres de l'APELP, Stéphane et Valérie Dubuis de même que Sophie Bartholdi Métrailler et Serge Métrailler se sont excusés.

Le procès-verbal de la dernière séance a été tenu par le Président. Ce procès-verbal a été accepté par le Comité. Dès lors qu'il n'y a aucune obligation statutaire d'en donner lecture à l'AG, le Président annonce simplement qu'il est disponible sur la page internet consacrée à l'APELP sur le site du LCP.

Aucune demande d'inscription d'un point spécial à l'ordre du jour n'étant parvenue au Comité, l'ordre du jour sera donc celui figurant dans la convocation.

2. Rapport annuel du Président

Le Président relève que l'année scolaire 2021/22 a été marquée par la fin des mesures de prévention de la pandémie de la COVID-19. Au grand soulagement des parents et des étudiants, le fonctionnement du LCP est redevenu normal.

Le Comité a fonctionné par courriers électroniques car l'activité s'est résumée, durant l'année sous revue, à prendre position sur les propositions du Président qui faisait le relais avec le Rectorat. Il n'y a donc pas eu de réunion formelle, aucun sujet n'ayant nécessité une discussion approfondie avant décision.

Le Comité a eu des échanges de vue et des contacts à plusieurs reprises avec le Rectorat. Ainsi, le Président s'est souvent entretenu avec le Recteur que ce soit par téléphone ou par courrier électronique. On relèvera en particulier la rencontre du 05.07.2022 entre le Président et le Recteur pour dresser le bilan de l'année scolaire écoulée : selon le Recteur, il n'y a pas eu de problèmes majeurs et on est désormais revenu à une situation normale.

Le Président passe ensuite en revue les actions concrètes menées durant l'année 2021/22 :

(1°) Participation du Président aux soirées d'information de début d'année à l'intention des parents d'étudiants de première année (trois en tout, pandémie oblige). C'est l'occasion de présenter l'APELP et ses buts et de motiver les

parents à en devenir membre. Il est surtout insisté sur l'importance d'être membre cotisant pour que l'APELP puisse concrètement aider le Rectorat et donc les étudiants.

(2°) Le Comité n'a eu à répondre qu'à une intervention de la part de parents. Le problème soulevé était en relation avec la gestion de la pandémie. Plus précisément, il s'agissait d'un problème de places pour pique-niquer au chaud en hiver dans les locaux du LCP. La personne étant intervenue n'avait en fait pas eu connaissance de la circulaire du Rectorat réglant ce problème. Le fait pour le Comité de n'avoir été sollicité qu'à une reprise est réjouissant, car cela démontre que la vie du LCP s'est déroulée sans problème malgré la situation extraordinaire induite par la pandémie.

(3°) Concrètement, l'action principale de l'APELP est le soutien financier apporté au Rectorat. On relèvera en particulier les aides suivantes : (1°) Couverture du déficit de l'unique concert du chœur des collèges (725 fr.) ; il s'agissait d'un concert simple, marquant la reprise des activités du chœur après un arrêt de trois ans dû à la pandémie. (2°) La désormais traditionnelle action « poires/pommes » permettant aux étudiants de manger des fruits bio lors de certaines récréations en automne (1500 fr.). (3°) Financement d'un cours de relaxation pour une classe entière qui présentait des difficultés préoccupantes à gérer les conséquences de la pandémie (500 fr.). Les cinq heures de cours ont permis de décanter la situation. (4°) Acquisition de protections hygiéniques pour les étudiantes, mises à disposition à titre de dépannage (50 fr.) ; ce faisant, l'APELP a répondu favorablement à une demande émanant du Groupe égalité du LCP. (5°) Le montant alloué au Rectorat pour les prix de fin d'année a été bien plus conséquent que les années précédentes (3772 fr. au lieu de 2000 à 2500 fr. auparavant). En résumé, ce sont environ 6500 fr. qui ont été versés par l'APELP au profit des étudiants.

On notera encore que la SELP avait sollicité l'APELP pour une garantie de déficit pour l'organisation du bal des étudiants ; cette garantie de déficit a été promise mais n'a cependant pas été activée car les comptes du bal sont restés dans les chiffres noirs. De même, l'APELP a accepté de prendre à sa charge des cours d'appui, à la demande du Rectorat, pour un élève des pays de l'est arrivé en cours d'année ; l'élève en question ayant cependant montré un défaut de motivation à ces cours, seulement deux ont eu lieu (40 fr.).

Le Président rappelle ensuite que la préoccupation principale du Comité est d'avoir le plus grand nombre possible de membres cotisants. C'est en bonne voie : on est passé de 137 membres cotisants en 2014/2015 (pour 3475 fr.) à 347 en 2021/22 (pour 11'620 fr.). La tendance est depuis quelques années à une stabilisation à environ 350 membres pour un montant total de plus de 10'000 fr. de cotisations. Ce montant permet largement à l'APELP de poursuivre efficacement son but d'aide au Rectorat mais aussi de constituer une « réserve de guerre » dont on a pu mesurer toute l'utilité lors de la période de pandémie (i.e. augmentation du soutien aux manifestations culturelles). Le Comité espère que les actions concrètes menées par l'APELP inciteront encore plus de parents à cotiser.

Le Président termine en relevant l'excellente collaboration entre le Comité de l'APELP et le Rectorat. Le Comité est motivé à continuer à œuvrer dans l'intérêt bien compris des parents, des étudiants et du Rectorat. Le Président remercie ses collègues du Comité pour la bonne collaboration, le Rectorat et le secrétariat du LCP pour leur précieux soutien à l'APELP et tous les parents membres de l'APELP pour leur soutien.

3. Situation financière

La situation financière de l'APELP est saine. Les dépenses ont représenté un total de 8145 fr. pour des recettes (i.e. cotisations des membres) de 11'915 francs. Cela donne un résultat positif de 3770 fr. pour l'exercice comptable 2021/22. La fortune de l'association se monte à 26'948 fr. 68.

Les statuts octroient à l'AG la compétence d'approuver les comptes. L'AG accepte les comptes à l'unanimité.

Le Comité est d'avis que la cotisation actuelle de 25 fr. est raisonnable et ne doit pas être majorée. Un tel montant permet en effet de récolter suffisamment de fonds pour assurer les prestations de l'APELP.

Le Président enjoint le Rectorat à ne pas hésiter à demander des aides à l'APELP, les finances le permettant. Quant à lui, le Recteur remercie l'APELP pour son soutien financier durant l'année 2021/22.

4. Élections statutaires

Selon les statuts actuels de l'APELP, le Comité est composé de trois à sept personnes, dont le Président. Actuellement, le Comité est constitué du Président et de quatre membres.

Toujours selon les statuts, le mandat des membres du Comité est de deux ans, renouvelable. Le Président ayant été réélu lors de l'AG 2021, son mandat n'a donc pas à être renouvelé. Ji Yoon Ho et Lucien Combaz ayant été réélus lors de l'AG 2021, leur mandat ne doit pas être renouvelé. Geneviève Levine Cuennet et Sébastien Fanti ayant été renommés lors de l'AG 2020, leur mandat doit être renouvelé. Par acclamation, Geneviève Levine Cuennet et Sébastien Fanti sont reconduits dans leur fonction de membre du Comité.

Pour l'année 2022/23, le Comité est dès lors constitué comme suit : Christian Roten, Président ; Geneviève Levine-Cuennet, Sébastien Fanti, Ji-Yoon Oh et Lucien Combaz, membres. Le Président se réjouit de continuer la collaboration avec eux. Il les remercie tous pour leur dévouement.

5. Parole au Rectorat

Comme à chaque AG, la parole est laissée au Rectorat pour aborder les points qu'il juge nécessaire.

Le Rectorat commence par remercier le Comité pour le travail fourni et, encore une fois, pour sa générosité. Il aborde ensuite les points suivants :

- Le Prorecteur indique qu'il y a eu douze classes de première année, avec environ vingt à vingt-cinq étudiants par classe. Il a constaté une recrudescence des cas d'indiscipline dans les classes de ce niveau, à mettre probablement sur le compte d'un manque de maturité des étudiants à cet âge. Le système est le suivant : c'est d'abord le professeur qui punit, puis dans un deuxième temps le Prorecteur. Celui-ci a ainsi eu affaire à pas moins de vingt-trois étudiants de sept classes différentes de première année. Le Rectorat est resté très attentif à cette situation : le message transmis aux professeurs est que ceux-ci doivent intervenir au plus vite pour que la situation ne s'aggrave pas. Le mot d'ordre est donc de cadrer rapidement ces étudiants.
- Un professeur a annoncé du jour au lendemain qu'il arrêterait de travailler. Il a donc fallu lui trouver rapidement un remplaçant. Dans l'intervalle, une solution interne d'urgence a été mise sur pied.
- Certains professeurs partant à la retraite annoncent qu'ils cesseront leur activité le jour précis de leurs 62 ans (ce qui est autorisé légalement), alors que d'autres prennent le parti de terminer l'année scolaire en cours. Un départ en cours d'année est regrettable car les étudiants ont l'impression que ces professeurs, qui ont accepté un enseignement en début d'année, les laissent finalement tomber en cours de route. La succession de ces enseignants est bien évidemment assurée mais l'image du LCP en souffre quelque peu.
- Le Rectorat est bien conscient que le harcèlement entre étudiants, notamment au moyen des réseaux sociaux, est un problème qui existe au LCP : on ne peut pas le nier. Dans les cas les plus graves portés à sa connaissance, le Rectorat a incité les victimes à déposer plainte pénale. Il a alors remarqué que les victimes étaient réticentes à le faire car cela leur paraissait quelque chose de disproportionné par rapport à l'intensité du harcèlement subi. Le Rectorat a donc invité la Police cantonale à venir sensibiliser les étudiants de troisième année au harcèlement. La notion de plainte pénale leur a à cette occasion été expliquée. Cette sensibilisation a été faite en l'absence de professeurs dans la salle, afin que les étudiants se sentent libres de poser des questions aux policiers.
- Toujours au sujet du harcèlement, un cas très lourd d'harcèlement émanant d'un étudiant et dont la victime a été un autre étudiant a été réglé à satisfaction, notamment grâce à l'aide (sous un angle juridique) apportée au Recteur par le Président de l'APELP.
- La gestion de la pandémie de la COVID-19 n'est désormais plus d'actualité. On note avec satisfaction un retour à la normale. Le Rectorat a réussi durant cette période à désamorcer les principaux problèmes, ce qui est à mettre au crédit

d'une bonne communication avec les étudiants et leurs parents, mais aussi grâce au relais représenté par le Comité de l'APELP. Celui-ci a en effet porté à la connaissance du Rectorat des problèmes par anticipation, avant que ceux-ci ne prennent de l'ampleur, ce qui a permis de travailler en amont à la recherche de solutions.

- Malgré l'effet négatif sur l'enseignement des mesures de lutte contre la pandémie de la COVID-19, le LCP n'a pas connu un taux d'échec anormal. Le Recteur a insisté auprès des professeurs sur le fait que les objectifs doivent bien évidemment être atteints mais que s'il faut supprimer une partie de la matière ou la diminuer et que cela ne nuit pas à la formation, il ne fallait pas hésiter à le faire. Il a aussi insisté sur la nécessité de faire des révisions. Le Chef de département et le Chef de service ont eux insisté sur l'importance de la bienveillance que les professeurs doivent à leurs étudiants en cette période troublée de pandémie : le LCP n'a pas attendu cette exhortation pour appliquer ce principe. Le mot d'ordre de l'année écoulée a été que si du retard a été accumulé dans l'enseignement, le rattrapage doit se faire, si nécessaire sur plusieurs années.
- La cantine du LCP a gardé le schéma COVID-19 et proposera désormais trois services pour le repas de midi, ce qui représente environ 250 repas servis. 150 places pour pique-niquer sont aussi disponibles.
- Les échanges linguistiques en première et deuxième années sont encouragés. Il faut en effet donner l'habitude aux étudiants de partir, si possible sur de longues durées, pour de tels échanges. Un nouveau règlement est en préparation, qui réglera la question et rendra probablement ces échanges obligatoires.
- Le bâtiment du nouveau collège au Pont du Rhône est prévu pour être opérationnel en août 2025.
- Durant l'été 2022, les bâtiments actuels du LCP ont fait l'objet de travaux afin de les mettre aux normes point de vue protection contre les séismes. Ces lourds travaux ont été effectués durant les vacances scolaires et n'ont donc nullement impacté l'enseignement.
- Le Recteur a insisté auprès des professeurs chefs de groupes de branche pour que des intervenants extérieurs au LCP soient invités à venir donner des cours ou des conférences.

7. Divers

Au chapitre des divers, le Comité entend encore aborder un unique point :

Certains parents (deux se sont annoncés à ce jour) ont connu des difficultés à payer leur cotisation au moyen du QR-Code joint au courrier aux membres (i.e. absence de numéro d'objet). Cela ne nécessite cependant aucun correctif de la part du Comité. En effet, les cotisations 2023/24 rentrent dans des proportions similaires à l'année passée et le QR-Code avait préalablement été avalisé par La Poste, un paiement à titre d'essai ayant même été effectué.

Le Président clôt la séance à 21h05 et invite l'assemblée à partager un apéritif offert par l'APELP, apéritif qui cette année n'est plus simplement « liquide » comme durant les années COVID-19, mais aussi « solide », ce qui est apprécié de tous les participants.

Le Président :

(s.) Christian Roten
